Le 8 novembre 2013

L'honorable Liz Sandals Ministre de l'Éducation 900, rue Bay 22^e étage Toronto (Ontario) M7A 1L2

Objet : Rapport de la facilitatrice indépendante concernant l'examen des installations de North Bay du conseil scolaire Near North District School Board.

Madame la Ministre,

Le 3 septembre 2013, votre ministère m'a nommée au poste de facilitatrice indépendante et m'a chargée de mener un examen administratif du processus d'examen des installations effectué dans North Bay.

J'ai été nommée à la suite d'une pétition que la ministre a reçue le 2 juillet 2013 à propos de l'école King George Public School. Cette pétition réclamait la réalisation d'un examen administratif de l'examen des installations de North Bay réalisé par le conseil scolaire Near North District School Board du 24 octobre 2012 au 28 mai 2013. La dernière de ces deux dates est celle où le conseil a voté la fermeture des trois écoles qui faisaient l'objet d'un examen.

L'examen des installations de North Bay concernait trois écoles élémentaires, King George Public School, J.W. Trusler Public School et Dr. MacDougall Public School. Le conseil avait communiqué au comité d'examen des installations (CEI) une solution à privilégier et visant à regrouper la population des trois écoles dans un « bâtiment neuf » ou un bâtiment ayant fait l'objet de rénovations importantes sur le site d'un établissement fermé, l'école Pinewood Public School.

La pétition concernait principalement le déroulement du processus ayant mené à la décision du conseil de fermer les trois écoles et de regrouper les élèves au site de Pinewood.

J'étais présente à North Bay du 30 septembre au 3 octobre 2013. J'ai bénéficié du précieux soutien de Carmen Turcot, agente d'éducation au bureau de Sudbury-North Bay du ministère de l'Éducation. Fernand Crépeau, l'agent d'éducation qui est en contact avec le conseil scolaire Near North District School Board, m'a fourni de la documentation qui m'a été très utile. Je tiens également à remercier Paul Ménard, chef du bureau régional de Sudbury-North Bay, de m'avoir aidée dans les premières étapes de l'organisation. J'ai apprécié la coopération des conseillers scolaires, des représentants officiels du conseil et des membres du CEI de North Bay, ainsi que des parents et des membres de la collectivité. Tous m'ont généreusement donné de leur temps, ont exprimé leurs

opinions en toute franchise et ont vraiment à cœur d'offrir aux enfants de la collectivité la meilleure éducation possible.

MANDAT

CONSEIL SCOLAIRE NEAR NORTH DISTRICT SCHOOL BOARD

Examen des installations de North Bay

Le mandat suivant a été établi par le ministère pour orienter mon travail de facilitatrice dans le cadre de l'examen administratif :

La facilitatrice sera responsable de l'examen administratif de l'examen des installations destinées aux élèves qui a été entrepris par le conseil scolaire Near North District School Board pour les écoles suivantes :

- King George Public School;
- J.W. Trusler Public School;
- Dr. MacDougall Public School.

PRINCIPES

- Les conseils scolaires, les parents, les collectivités et le gouvernement reconnaissent aux conseils scolaires le droit, aux termes de la loi, de fermer des écoles après avoir adopté et suivi un processus d'examen des installations destinées aux élèves.
- La Ligne directrice relative à l'examen des installations destinées aux élèves du ministère de l'Éducation oriente les conseils scolaires concernant tout examen des installations destinées aux élèves qui est entrepris dans le but de déterminer l'avenir d'une école ou d'un groupe d'écoles.
- Les conseils scolaires ont la responsabilité d'établir et de respecter leurs propres politiques relatives à l'examen des installations destinées aux élèves. Les politiques des conseils scolaires en matière d'examen des installations doivent être conformes aux exigences de la Ligne directrice relative à l'examen des installations destinées aux élèves du ministère de l'Éducation.
- Dans le cadre de la Ligne directrice relative à l'examen des installations destinées aux élèves, les écoles sont tenues de faire de l'évaluation des écoles l'élément central du processus décisionnel des conseils scolaires et de la collectivité. Dans le cadre de l'évaluation des écoles, les conseils scolaires doivent juger la valeur des écoles en se fondant sur des consultations communautaires.

PORTÉE DE L'EXAMEN

La facilitatrice indépendante est chargée :

- de déterminer si le conseil scolaire Near North District School Board s'est conformé au processus d'examen des installations destinées aux élèves qu'il avait approuvé lorsqu'il a effectué l'examen des installations;
- de passer en revue la documentation officielle et de réaliser des entrevues avec les parties concernées, dont les membres du CEI, les signataires de la pétition et le personnel du conseil scolaire;
- de soumettre un rapport écrit à la ministre de l'Éducation, une fois l'examen terminé.

RAPPORT À LA MINISTRE

Le rapport doit être soumis sous forme de lettre à la ministre et préciser si l'examen des installations a été réalisé dans le respect de la politique relative à l'examen des installations du conseil scolaire.

La ministre doit rapidement soumettre les conclusions de la facilitatrice au conseil scolaire et au public.

PROFILS DU CONSEIL SCOLAIRE ET DES ÉCOLES

Le conseil scolaire Near North District School Board est, comme son nom l'indique, situé à l'extrême sud du « Nord » de l'Ontario. Le bureau principal du conseil se trouve dans la ville de North Bay. Le conseil est responsable de l'éducation publique de langue anglaise dans un secteur qui était anciennement desservi par trois conseils scolaires, Nipissing ainsi que East et West Parry Sound. Il offre également des programmes d'études qui tiennent compte de la culture des élèves des Premières Nations. Le conseil compte 34 écoles élémentaires, 7 écoles secondaires et 1 école secondaire alternative dans une région géographique de 17 020 kilomètres carrés faisant partie du Bouclier canadien. Sur les 42 écoles fréquentées actuellement par des élèves, 6 ont été construites, au moins en partie, avant la Seconde Guerre mondiale, et la plus ancienne a célébré ses 100 ans l'an dernier. Quatorze autres écoles ont été construites entre 1949 et 1960. Dans le secteur sud du conseil, les écoles accueillent les élèves provenant des petites villes et des villages dispersés le long des grandes routes qui vont du Sud de l'Ontario vers le Nord. Quelques très petites écoles sont situées dans des hameaux et des secteurs ruraux isolés. En 1997-1998, quelque 16 000 élèves fréquentaient les écoles du conseil. En 2012-2013, leur nombre est d'à peine plus de 10 000. Selon les prévisions actuelles, les inscriptions diminueront pour s'établir à 6 000 élèves au cours des dix prochaines années. Le tourisme est un secteur d'activités important dans cette région de l'Ontario, caractérisée par des reliefs très accidentés et des paysages spectaculaires. En direction sud-ouest, la baie Georgienne borde le territoire couvert par le conseil. Vers l'est, en direction de Burk's Falls, les forêts, les lacs et les rivières abondent. La ville de North Bay est d'ailleurs sise sur les rives du lac Nipissing, tout comme l'est Sturgeon Falls, située à l'ouest de North Bay. À l'extrême est du territoire du conseil se trouve Mattawa, ville située sur le bord de la rivière des Outaouais et à la frontière de l'Ontario et du Québec.

Puisque l'examen porte sur les écoles de North Bay, je vais me concentrer sur la situation de la ville. L'économie de North Bay semble avoir constamment été liée à une grande industrie, bien que la nature de cette industrie ait changé au fil des ans. Constituée en municipalité en 1891, North Bay est à ses débuts un centre ferroviaire d'une certaine importance. C'est à Bonfield, aux abords de la ville, qu'on enfonce « le premier crampon » de la ligne de chemin de fer du Canadien Pacifique vers l'Ouest. Deux lignes de chemin de fer desservant le Nord et ses industries du bois de sciage et de l'extraction minière ont leur terminus à North Bay. Aujourd'hui, impossible de prendre un train depuis le Nord ou le Sud pour se rendre à la ville, et les emplois dans le transport ferroviaire ont disparu. La ville est située à la jonction est de la route 11, qui continue vers le sud, et de la route 17, qui est une artère est-ouest. Les deux routes qui se croisent font partie de la Transcanadienne. En 1951, l'Aviation royale canadienne établit une base aérienne. Pendant plus de 40 ans, la base est le secteur d'activités le plus important de la collectivité. En 1963, le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) ouvre son centre des opérations canadiennes à la base, qui demeure un centre opérationnel canado-américain. Au début des années 90, une série de réductions massives mises en place par le gouvernement fédéral ainsi que la vente de l'ensemble des structures de l'aérodrome, comme les hangars et la tour de contrôle, ont des répercussions néfastes sur toutes les facettes de l'économie locale. Le nombre de militaires et d'employés civils passe de 22 200 personnes qu'il était à son maximum à environ 750 en 2013. L'économie de North Bay repose actuellement sur la population qui fréquente les établissements universitaires et collégiaux et sur celle qui travaille au Centre régional de santé de North Bay. Le tourisme et un centre de services gouvernementaux de la province contribuent également à la vie économique. La scène artistique est très animée et la ville est devenue un carrefour des arts et de la culture dans la région. La population de la ville est actuellement assez stable, mais le nombre d'enfants d'âge scolaire continue de diminuer.

Les trois écoles visées par l'examen des installations sont situées dans des quartiers plus anciens de la ville. L'école King George est celle qui est la plus près du « centre-ville », l'école Dr. MacDougall se trouve plus au sud et les deux établissements sont situés loin à l'ouest des routes 11 et 17 qui se rejoignent et traversent la ville. L'école Trusler se trouve plus au nord, tout près de la route 11 qui, à cette hauteur, reprend son tracé et se dirige vers le Nord. Cet établissement est séparé du site de Pinewood par la route 17 en direction ouest.

Bien que ma nomination fasse suite à une pétition provenant de l'école King George Public School, l'examen réalisé par le CEI et la décision prise par le conseil concerne les trois écoles, soit King George Public School, Dr. MacDougall Public School et J.W. Trusler Public School, que j'ai d'ailleurs visitées. Puisque la décision du conseil concerne le site de Pinewood et que la possibilité demeure que cet établissement soit entièrement rénové, avec la collaboration du personnel du conseil, j'ai visité non seulement l'emplacement de Pinewood, mais l'intérieur de l'école fermée.

King George Public School

L'école King George Public School a célébré son centenaire en 2012. Vu de l'extérieur, l'établissement ne semble pas particulièrement ancien, car certains éléments architecturaux d'origine, comme l'immense portique au-dessus de la porte principale, qui apparaît sur une photo accrochée dans le hall d'entrée, ont été enlevés et les murs extérieurs ont été recouverts de brique et de métal. Ces modifications ont probablement été apportées en 1953, au moment où une nouvelle aile contenant un gymnase a été ajoutée à la construction. Le terrain mesure au total un demi-acre. La nouvelle aile occupe une grande partie de ce qui était autrefois un petit terrain de jeu en sable et tarmacadam. Ces dernières années, on a planté des arbres sur le terrain. Le seul endroit où il est possible de stationner sa voiture est dans les rues adjacentes. Les autobus scolaires doivent aussi être garés dans les rues. Dès qu'on pénètre dans l'école, ce qui frappe d'abord, ce sont les lambris et les hauts plafonds en tuiles de métal dans le hall d'entrée. L'école a été construite à l'époque où les édifices publics devaient être grandioses. Dans le bâtiment original de trois étages, les salles de classe sont vastes et pourvues de grandes fenêtres qui s'harmonisent avec les hauts plafonds, encore là en métal repoussé et peint. Dans chacune, on trouve un vestiaire et amplement d'espace d'entreposage. Les bottes trempées n'ont pas leur place dans ces très larges couloirs. La nouvelle aile est un ajout typique des années 50 : les salles de classe sont beaucoup plus petites, les plafonds plus bas et les couloirs plus étroits. Des casiers sont adossés aux murs des couloirs.

L'école King George Public School offre un programme d'enseignement de la prématernelle à la 6^e année aux élèves du centre-ville de North Bay et du secteur de Pinewood, et aux Premières Nations de Nipissing. Elle compte 12 salles de classe, une bibliothèque, un laboratoire informatique, un très petit gymnase avec une estrade ainsi que les bureaux et l'espace d'entreposage habituels. Sept des salles de classe sont dotées de tableaux Smart Board et toutes les classes disposent de plusieurs ordinateurs de modèle moins récent. Dans l'ancienne aile, chaque classe est dotée de deux prises électriques seulement. L'école ne satisfait pas aux exigences énoncées dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario puisqu'il faut monter un certain nombre de marches pour accéder à la porte principale et encore d'autres à l'intérieur du bâtiment pour atteindre le rez-de-chaussée et le bureau de la directrice. Il y a cinq niveaux différents dans l'école, trois dans le bâtiment d'origine et deux autres dans la nouvelle aile, et aucun ascenseur. De plus, toutes les toilettes des élèves se trouvent au sous-sol du vieux bâtiment. Une directrice, une secrétaire et un concierge sont présents à plein temps à

l'école, mais il n'y a pas d'enseignant-bibliothécaire, seulement un bibliotechnicien qui visite l'établissement une journée par semaine.

La capacité d'accueil de l'école King George Public School est de 297 élèves. En octobre 2012, le nombre d'inscriptions était de 193 et l'on prévoit qu'il baissera à 128 d'ici 2023-2024. Trois des classes ont des élèves de deux niveaux. On offre un programme de français de base dans une salle spéciale, et un coach en enseignement et en apprentissage ainsi qu'un enseignant chargé de l'intervention précoce en littératie sont présents à temps partiel. Il n'y a pas de service de garde avant et après la classe. Les élèves peuvent participer à une vaste gamme d'activités parascolaires et ainsi faire du sport, de la musique et du théâtre. Un conseil d'école actif et dévoué aide à organiser des activités pour la communauté scolaire. Un programme de nutrition en vigueur à l'école permet aux élèves d'avoir accès à des plateaux de nourriture et de fruits dans chaque salle de classe.

Lors de ma visite à l'école, j'ai été impressionnée par le soin qui est mis à l'entretien du bâtiment. L'intérieur est d'une propreté irréprochable, et même les vieux planchers de chêne sont impeccables dans l'aile datant de 1912. On a aussi pris soin de préserver les anciens murs intérieurs tout en les recouvrant de peinture aux couleurs plus claires et plus modernes. Cependant, la construction n'est pas exempte de problèmes. On m'a dit que toutes les fenêtres des deux ailes devaient être remplacées et que le câblage électrique constituait un problème. De plus, les défis s'annoncent énormes, et je ne parle pas seulement des ascenseurs, pour faciliter l'accès à cette école construite sur cinq différents niveaux et pour satisfaire aux normes exigées par la loi. Dernier point, mais non le moindre : en raison de la diminution constante du nombre d'inscriptions, on assistera à une hausse du nombre de classes à années multiples et à une augmentation des difficultés à maintenir le programme d'études en place.

Dr. MacDougall Public School

Construite en 1924, l'école Dr. MacDougall Public School est un immeuble de deux étages en briques rouges de très belle facture qui est situé sur un terrain magnifique comportant une vaste aire de jeux. On y trouve des pelouses, des arbres, des tables, des bancs et plusieurs structures de jeux. Il y a de l'espace pour un terrain de sport et des paniers de basket-ball, de même qu'un espace clôturé et réservé aux enfants de la prématernelle et de la maternelle. Bien que le conseil des parents ait financé l'achat et l'installation de certaines structures de jeux, la plupart de l'équipement provient d'écoles qui ont été fermées et ces structures commencent à avoir de l'âge. Au fond de la cour, parmi les herbes, on retrouve ce qui constitue presque un symbole identitaire de cette région de l'Ontario : un immense rocher de granite. Le jointoiement de la brique extérieure a été refait ces dernières années et la clôture entourant l'espace de jeux est neuve. On m'a dit que toutes les fenêtres devaient être remplacées. L'école dispose d'une aire de stationnement, mais les élèves doivent aller prendre leur autobus sur la rue adjacente. Le bâtiment scolaire est situé en retrait de la rue,

sur une pente légère. L'entrée principale est accessible, mais pas conforme au Code. Le hall d'entrée donne accès à de larges couloirs et à des salles de classe de bonne taille.

L'école Dr. MacDougall Public School offre un programme d'enseignement de la prématernelle à la 6^e année. Plus de 60 % des élèves se rendent à l'école en autobus scolaire ou en fourgonnette. L'école compte sept salles de classe, une bibliothèque et une autre bibliothèque réservée aux élèves en littératie et numératie, un laboratoire informatique, un petit gymnase avec estrade, ainsi que des bureaux et de l'espace d'entreposage. Six des salles de classe sont dotées de tableaux Smart Board et toutes les classes disposent de quelques ordinateurs de modèle plus ancien. L'école ne satisfait pas aux exigences énoncées dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, car le premier étage n'est pas accessible et toutes les toilettes des élèves sont situées au rez-de-chaussée. Un directeur, une secrétaire et un concierge sont présents à temps plein à l'école. Il y a un enseignant-bibliothécaire. Un bibliotechnicien visite l'école une journée par semaine. Il y avait à l'époque une enseignante-bibliothécaire, mais elle est maintenant enseignante à plein temps.

La capacité d'accueil de l'école Dr. MacDougall Public School est de 204 élèves. En octobre 2012, le nombre d'inscriptions était de 168 et l'on prévoit qu'il baissera à 92 d'ici 2023-2024. Une proportion d'environ 10 % des élèves sont des membres des Premières Nations. Il y a quelques classes à deux niveaux, mais aucune à trois niveaux. On offre un programme de français de base dans une salle spéciale. L'école dispose d'un enseignant-ressource responsable des activités d'apprentissage différenciées, ainsi que d'un enseignant chargé de l'intervention précoce en littératie, qui ont tous deux accès à un local spécial. En fait, toutes les pièces de l'école sont occupées. Bon nombre des élèves utilisent une technologie d'assistance dans la classe. Un programme de petits-déjeuners à l'école permet de nourrir chaque jour quelque 45 enfants. Ce programme offre aussi des collations ou des dîners, ou les deux, à certains élèves, ainsi que des plateaux de nourriture qui sont mis à la disposition des enfants dans les classes. Le YMCA est en charge du service de garde avant et après la classe, de 7 h 30 à 8 h 30 et de 14 h 50 à 18 h00. L'organisme dirige également un programme journée complète en été à l'école. Les activités parascolaires offertes comprennent le soccer, la course à pied en terrain libre, le volley-ball, le baseball et l'athlétisme. Un conseil d'école comprenant des membres peu nombreux mais dévoués a recueilli des fonds non seulement pour l'aménagement du terrain de jeux, mais aussi pour aider des élèves à participer à des excursions scolaires.

Lors de ma visite à l'école, j'ai été impressionnée par l'état général du bâtiment. Comme pour l'école King George, la propreté est irréprochable et l'entretien est impeccable malgré l'âge du bâtiment. On m'a dit qu'au printemps et à l'automne, il pouvait faire très chaud au 1^{er} étage. Avec l'apport d'un financement important, il serait possible d'assurer l'accessibilité de l'établissement, de trouver de l'espace pour installer des toilettes au 1^{er} étage et d'effectuer les autres

rénovations nécessaires, mais en raison de la diminution prévue de l'effectif scolaire, il serait très difficile d'offrir la variété de programmes dont les élèves ont besoin et auxquels ils ont droit.

J.W. Trusler Public School

Construite en 1956, l'école J.W. Trusler Public School est un bâtiment sans étage, à l'architecture quelconque et construit à la mode des années 50, lorsque les maisons basses de style ranch étaient populaires dans les banlieues alors en plein essor. L'école est située sur un vaste terrain offrant amplement d'espace de jeux. L'aire de stationnement et de demi-tour pour autobus se trouve à l'avant du bâtiment. Elle est adjacente au lit d'arrêt d'urgence de la route 11, lequel est situé devant l'école, mais le terrain de jeux se trouve à l'arrière. Le hall d'entrée donne presque immédiatement sur le bureau principal et sur les longs couloirs typiques de ce style de construction. L'intérieur comporte un élément distinctif hors du commun, soit les fenêtres hautes que l'architecte a choisi d'utiliser en hommage aux anciennes cathédrales. Les fenêtres situées en haut des murs sur un côté des classes diffusent la lumière naturelle de façon très agréable dans les couloirs et donne l'illusion que l'espace est plus vaste qu'il ne l'est en réalité. Les salles de classe respectent la norme en vigueur dans les années 50 avec leurs grandes fenêtres. De plus, chacune est dotée d'un évier installé au fond de la salle. Les casiers pour les élèves se trouvent dans les corridors.

L'école J.W. Trusler Public School offre un programme d'enseignement de la prématernelle à la 6^e année aux élèves demeurant dans le secteur nord-est de la zone visée par l'examen des installations de North Bay. Elle compte huit salles de classe, ainsi qu'une bibliothèque et un laboratoire informatique dans une même pièce, un petit gymnase avec une estrade, ainsi que des bureaux et de l'espace d'entreposage. Il y a des tableaux Smart Board dans chacune des deux classes de communications et un tableau mobile Smart Board. De plus, chaque salle de classe dispose d'un ordinateur, d'une tablette iPad et de connexions au boîtier Apple TV. L'école est accessible, mais ne satisfait pas aux exigences énoncées dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. L'entrée principale est accessible, mais pas conforme au Code. Il n'y a pas de marches. Une seule toilette est accessible et elle se trouve dans la zone de la classe de communications. Un directeur, une secrétaire et un concierge sont présents à plein temps à l'école, et un bibliotechnicien offre ses services une journée par semaine.

La capacité d'accueil de l'école J.W. Trusler Public School est de 262 élèves. En octobre 2012, le nombre d'inscriptions était de 137 et l'on prévoit qu'il baissera à 133 d'ici 2023-2024. Quatre des six classes régulières sont des classes à deux niveaux, dont une accueille les élèves de la maternelle et de la 1^{re} année. On offre un programme de français de base dans une salle spéciale. Les deux classes de communications sont réservées aux élèves ayant des besoins particuliers multiples. Ces salles sont entièrement équipées d'appareils et d'accessoires fonctionnels ainsi que d'installations sanitaires appropriées. Les

assistants en éducation aident à l'intégration de ces élèves à certaines activités scolaires. Un programme de petits-déjeuners est offert et l'on met dans les salles de classe des plateaux de fruits et des collations santé auxquels les enfants ont accès durant la journée. Le terrain de jeux comporte une section séparée et réservée aux enfants de prématernelle et de maternelle. Il y a un terrain de baseball dont l'entretien est effectué par l'association de balle-molle locale. Le YMCA est en charge du service de garde offert avant et après la classe, dès 7 h et jusqu'à 18 h. L'école bénéficie d'un conseil peu nombreux mais dévoué.

Lors de ma visite à l'école, j'ai constaté que le bâtiment était très bien entretenu. Les planchers brillaient et la peinture était impeccable. Le concierge faisait le nettoyage lorsque nous étions sur place. L'école pourrait être rénovée pour répondre aux normes d'accessibilité préconisées dans le Code, mais on a déjà jugé, il y a quelques années, que les coûts de réparation seraient prohibitifs. On estime d'ailleurs que le coût des réparations actuellement nécessaires dans tout le bâtiment sont très élevés.

Site de Pinewood

L'école Pinewood Public School a été construite en 1958. Après sa fermeture en 2011, la plupart des élèves qui la fréquentaient ont été transférés à l'école King George Public School. Lors de ma visite, il m'a semblé évident que le bâtiment avait été négligé : le terrain était envahi de mauvaises herbes et les marches de l'entrée principale étaient fissurées. L'établissement est sis sur un terrain de 4 acres. Les architectes qui l'ont concu ont choisi une méthode de construction qui laisse apparentes les poutres d'acier qui supportent les murs et le toit. Ces poutres ont sérieusement rouillé au fil des ans. L'école a deux niveaux. Le rezde-chaussée est un sous-sol partiel où le bas des fenêtres des classes se trouve au niveau du sol. Si l'on choisissait de redonner sa fonction au bâtiment plutôt que de construire une nouvelle école, il faudrait résoudre le problème de l'accessibilité en trois endroits : l'entrée principale devrait être munie d'une très longue rampe, il faudrait installer un ascenseur entre les niveaux 1 et 2, et la zone réservée à la maternelle, qui dispose de sa sortie vers le terrain de jeux, devrait avoir son propre ascenseur. Les 12 salles de classe étant très grandes, elles pourraient s'avérer des lieux agréables et favorables à l'apprentissage. L'école a un gymnase avec estrade et une salle pour la bibliothèque et le laboratoire informatique.

RÉSUMÉ DU PROCESSUS DÉCISIONNEL DU CONSEIL SCOLAIRE

Le conseil scolaire Near North District School Board tente de gérer les dépassements de capacité dans le réseau depuis de nombreuses années. En 2009, à la suite de l'examen de 2008-2009 réalisé par le CEI, le conseil propose la fermeture de l'école King George Public School. Les parents contestent la décision et le conseil, informé par un avis juridique indiquant que le

processus exigé n'avait pas été respecté, annule la fermeture de l'école. L'école Centennial Public School est fermée et ses élèves sont répartis dans les établissements King George Public School et Dr. MacDougall Public School. Au début de 2012, il est évident que le conseil n'échappera pas aux conséquences financières découlant du fait que 35 % des salles de classe sont inoccupées et, par conséquent, dépourvues de financement. Le conseil embauche alors un consultant devant l'aider à élaborer le processus d'examen du CEI pour qu'il réponde aux exigences de la politique du conseil *EL-11* concernant les installations destinées aux élèves. Approuvée initialement en 2007, cette politique est révisée en septembre 2009. Au début de mars 2012, le consultant organise un atelier à l'intention des conseillers scolaires et des cadres supérieurs. On y discute de politique, de processus d'examen et de gestion d'un CEI. Le consultant formule notamment la recommandation selon laquelle le conseil devrait mettre en place un comité spécial de gestion des installations.

Le comité de gestion des installations se réunit le 26 mars 2012. Selon le procèsverbal, il est clair que tous les conseillers scolaires font partie du comité. L'ordre du jour de la réunion contient le point « Sujets de discussion ». L'intégralité d'un document de travail sur les installations destinées aux élèves (*Student Accommodation Discussion Paper*) est consignée au procès-verbal, à la suite de quoi deux recommandations sont formulées sous forme de motions. La première concerne le regroupement des écoles du secteur West Ferris. La deuxième se lit comme suit : *Que le conseil crée un CEI chargé d'étudier la possibilité de transférer les élèves des écoles King George, Dr. MacDougall et J.W. Trusler sur le site de l'école Pinewood.* [Traduction]

Bien que la mention « ADOPTÉE » figure au bas du texte, aucun proposeur ni appuyeur n'est précisé pour ni l'une ni l'autre des motions.

Le 27 mars 2012, le conseil se réunit en séance publique. La motion suivante est déposée : Que le conseil regroupe les élèves des écoles King George, J. W. Trusler et Dr. MacDougall dans une nouvelle construction ou dans un bâtiment entièrement rénové et situé sur le site de l'école Pinewood. [Traduction] Deux déclarations sont également inscrites au procès-verbal. Ce sont les suivantes : « Le conseil mettra sur pied un comité spécial chargé d'élaborer le processus. Les conseillers Beatty, Beam et Hewitt agiront à titre de représentants du conseil, ainsi que trois membres du personnel qui seront désignés » et « Il est recommandé qu'une personne de l'extérieur gère le CEI en raison de la lourdeur de la charge de travail ». [Traduction]

Un comité de gestion des installations se réunit le 11 mai 2012. Selon le compte rendu de la réunion, deux conseillers scolaires, la présidente du conseil, le directeur, un adjoint administratif et deux consultants sont présents. L'un des consultants est la personne qui a dirigé l'atelier portant sur les examens des installations. Sur l'ordre du jour, un des sujets de discussion concerne l'établissement du processus d'examen réalisé par le CEI. Le compte rendu fournit suffisamment de détails pour laisser entendre que les participants ont

probablement reçu des documents imprimés concernant le « point ». Selon le compte rendu, la réunion a pour but de « mettre en place un processus d'examen des installations juste et transparent ». Les conseillers scolaires ne doivent pas jouer un rôle actif dans le processus d'examen réalisé par le CEI avant « la prise de décision finale par le conseil ». Le consultant sera appelé « animateur » et guidera le conseil durant le processus. Le deuxième consultant participera à la gestion du processus.

Le processus d'examen réalisé par le CEI se fera d'abord dans le secteur West Ferris et débutera en juin 2012, tandis que le deuxième, qui vise les établissements Dr. MacDougall Public School, King George Public School, J.W. Trusler Public School et le site de l'école Pinewood Public School, sera effectué à l'automne.

Selon ce qui est décrit dans le compte rendu, le processus d'examen commencera, dans chaque cas, par une réunion des directeurs des écoles faisant l'objet de l'examen afin de discuter de leur rôle, du processus d'examen comme tel ainsi que de la composition du CEI. Deux représentants des élèves d'écoles secondaires, deux parents de chacune des écoles, un représentant de la collectivité ainsi qu'un des directeurs d'une école située à l'extérieur du secteur seront des membres votants du CEI. Les membres sans droit de vote comprendront les directeurs des écoles visées par l'examen des installations, un surintendant des écoles et un conseiller scolaire local. Le compte rendu souligne que toutes les propositions écrites que le CEI aura reçues seront jointes au rapport du CEI et présentées au conseil.

Le premier communiqué de presse émis par le conseil et portant principalement sur le secteur West Ferris est publié le 16 mai 2012. On y donne des détails sur la consultation publique qui est sur le point d'avoir lieu. On informe également la population que le CEI prévoit la tenue d'une assemblée à l'automne, à North Bay. Le premier communiqué de presse paru à North Bay est publié le 24 septembre 2012, un mois complet avant la première assemblée publique du CEI. Le communiqué précise la date, l'heure et l'endroit des quatre réunions du CEI. Les autres communiqués seront publiés avant les réunions suivantes.

La première assemblée publique du CEI de North Bay a lieu le 24 octobre 2012, à l'école J.W. Trusler Public School. Les membres présents sont tels qu'il est précisé dans le compte rendu du comité de gestion des installations, à l'exception du directeur d'école provenant de l'extérieur du secteur, qui a été remplacé par un représentant des Premières Nations. L'animateur, qui préside la réunion, commence par la présentation des membres du CEI. Il y a ensuite un exposé sur « la production de capital à la suite d'un réaménagement » et de l'information sur la mise sur pied des deux CEI. Par la suite, on donne un aperçu du mandat du CEI et l'on fait une présentation sur le respect des normes et du consensus. Toutes les présentations indiquées ci-dessus sont faites par l'animateur, sur PowerPoint. Les directeurs de chacune des écoles présentent ensuite des données sur le profil informatif de leur école (PIE). Par la suite, on

discute de l'ordre du jour de la prochaine réunion, après quoi les membres du CEI demandent des renseignements sur neuf points. Ils veulent, par exemple, connaître les coûts des travaux de réfection déterminés par le ministère, les coûts des rénovations et ceux d'une nouvelle construction sur le site de l'école Pinewood, ainsi que les coûts liés à l'accessibilité selon les normes de 2025, et avoir accès à des graphiques en nuage de points sur les distances de marche. Les demandes de renseignements provenant des membres de la collectivité présents concernent, notamment, le plan d'immobilisations du conseil, les économies nettes réalisées à la suite du dernier examen réalisé par le CEI, ainsi que la raison pour laquelle le conseil connaît une baisse des inscriptions.

La deuxième assemblée publique du CEI de North Bay a lieu le 28 novembre 2012, à l'école King George Public School. À l'intention des membres du public qui n'ont pas assisté à la première assemblée, l'animateur fait la présentation des membres du comité et précise le mandat du CEI et la procédure. Le point suivant à l'ordre du jour concerne l'examen des demandes d'information soumises par le CEI. On informe le CEI que le plan stratégique du conseil fait alors l'objet d'un examen et que les priorités en matière d'immobilisations sont soumises en ligne au ministère. On donne de nombreux détails aux membres du comité, dans une présentation PowerPoint, sur les tendances et les projections concernant les inscriptions dans le territoire couvert par le conseil. On leur explique aussi la situation financière, notamment en quoi le financement du ministère dépend du nombre d'élèves dans les écoles. Dans l'ensemble, les présentations fournissent, dans un langage simple, toute l'information dont un CEI pourrait avoir besoin concernant la planification des immobilisations du conseil. Des renseignements très détaillés sont fournis concernant les coûts des réparations des immobilisations, d'une nouvelle construction ou des rénovations importantes d'un bâtiment. L'information sur le transport énonce les règlements concernant « le droit au transport en autobus ». Le groupe apprend que la plupart des élèves des écoles Dr. MacDougall et J.W. Trusler auraient à prendre l'autobus pour aller à l'école Pinewood, mais aucuns frais ne sont déterminés pour ce service. On présente des cartes illustrant les distances de marche pour se rendre aux trois écoles. On indique au comité que le conseil a signifié au ministère de l'Éducation qu'une nouvelle construction sur le site de Pinewood constituait une priorité en matière d'immobilisation. Il est constaté que le conseil ne suit pas de près les économies de coûts qui sont réalisées à la suite des examens menés par le CEI. D'après le procès-verbal, il est évident qu'à la deuxième réunion, le personnel du conseil a vraiment fait l'effort de fournir de l'information détaillée concernant les demandes faites lors de la première réunion.

La réunion se termine par deux présentations du public, l'une concernant la fermeture des écoles J.W. Trusler et King George et la rénovation de l'école Dr. MacDougall pour accueillir les élèves, et la deuxième portant sur la valeur des écoles du centre-ville pour North Bay. On recommande dans cette deuxième présentation de rénover les trois écoles qui font l'objet d'un examen. On promet

au premier participant de lui remettre une estimation des coûts liés à la deuxième proposition.

Les membres du CEI demandent que la prochaine réunion porte plus précisément sur les programmes et les activités offerts aux élèves.

La troisième réunion du CEI a lieu le 12 décembre 2012. Tel que demandé à la réunion précédente, il y a un exposé suivi d'une discussion sur la taille optimale d'une école en fonction des programmes qu'elle offre. Les membres du personnel des écoles qui ont déjà vécu l'expérience d'un fusionnement discutent de la façon dont la planification du transfert des élèves a été effectuée. On précise le nombre d'élèves d'origine autochtone dans les trois écoles. Il est également question de l'éventualité de partenariats qui pourraient combler des places dans les écoles à l'étude, de la liste des réparations d'immobilisations d'après l'évaluation de 2006 de l'école Pinewood, ainsi que des évaluations de 2004 des biens immobiliers des trois écoles faisant l'objet d'un examen. Certains participants demandent à consulter l'évaluation des biens immobiliers pour Pinewood. L'autre option présentée à la deuxième réunion du CEI, qui consistait à rénover l'école Dr. MacDougall et à y regrouper les élèves, fait aussi l'objet d'une discussion.

À la troisième réunion du CEI, cinq délégations de la collectivité sont entendues. Quatre d'entre elles souhaitent qu'une partie ou la totalité des trois écoles restent ouvertes et que les rénovations ou la modernisation nécessaires des bâtiments soient effectuées. Les quatre délégations insistent sur la valeur des écoles pour la collectivité locale. La cinquième délégation présente un document sur la nature de l'approche consensuelle en matière de résolution de problèmes. Le CEI obtient des copies des documents imprimés qui sont présentés.

On m'a dit qu'à la fin de la réunion du 12 décembre, des membres du CEI ont demandé la tenue d'une autre réunion, mais cette demande n'apparaît pas dans le compte rendu de la réunion. Ils ont aussi demandé la permission de tenir un « caucus », c'est-à-dire de se rencontrer en séance privée. La réunion supplémentaire du CEI a eu lieu le 20 décembre 2012, à l'école Dr. MacDougall Public School.

À la séance privée du 20 décembre, les membres du CEI discutent des avantages de réunir les élèves autochtones sous un même toit pour qu'ils puissent bénéficier des activités liées à leur culture et au programme offert. Ils conviennent aussi de prévoir, au moment de planifier le transfert, l'intégration de personnel autochtone et de meilleures activités d'apprentissage. Ils discutent ensuite longuement de cinq options possibles comprenant des suggestions émises par les délégations ainsi que par les membres du comité. Les membres analysent alors en détail chaque option, y compris les répercussions sur le financement, les questions liées au transport, les effets sur les installations (immobilisations) destinées aux élèves, les impacts sur le programme et la durabilité.

L'option privilégiée par le conseil, soit la fermeture des trois écoles et le regroupement des élèves dans un nouvel établissement construit sur le site de Pinewood, ainsi que l'option de fermer l'école J.W. Trusler et de transférer les élèves aux écoles Dr. MacDougall et King George, sont celles que les membres du comité conviennent d'étudier en profondeur.

Le CEI organise ensuite une séance publique. On y décrit l'évaluation de 2004 des biens immobiliers de l'école Pinewood Public School. Un directeur d'école de Toronto qui a déjà vécu l'expérience d'un fusionnement d'écoles et d'une reconstruction vient faire une présentation. Le CEI dépose alors une motion concernant chacune des deux options sur lesquelles les membres se sont entendus lors de la séance privée. Les participants discutent du contenu du rapport final qui sera présenté au conseil. Les membres du CEI conviennent qu'à leur prochaine réunion, qui sera la dernière, ils préciseront les éléments des deux options.

La quatrième réunion du CEI, prévue pour le 30 janvier 2013, est annulée en raison des conditions hivernales défavorables. Elle est reportée au 20 février 2013, à l'école J.W. Trusler Public School. Un des membres votants du CEI ne peut pas être présent à la réunion.

À la réunion, l'animateur précise que, selon le mandat du CEI et les normes et principes directeurs à respecter, il faut obtenir un consensus de 8 votes sur 12. Le surintendant qui agit en tant que soutien au CEI passe en revue les répercussions que chaque option aurait sur les programmes offerts aux élèves. Le comité demande que des installations destinées au service de garde des enfants d'âge préscolaire et scolaire soient recommandées dans chaque option.

L'animateur demande aux membres votants de dire quelle option ils privilégient ainsi que la raison qui motive leur choix. Le regroupement des élèves au site de Pinewood devient alors l'option n° 1, tandis que le transfert des élèves de l'école J.W. Trusler vers les écoles King George et Dr. MacDougall représente l'option n° 2. Cinq membres votants sont en faveur de l'option n° 1 et six, en faveur de l'option n° 2. On indique que le membre absent avait précisé, dans les rencontres précédentes, qu'il privilégiait l'option n° 1. Puisqu'il n'y a pas consensus, le CEI convient de demander au conseil d'étudier les deux options. L'animateur accepte d'examiner les recommandations concernant les deux options et de les soumettre au comité pour qu'il les commente. Les options étudiées seront inscrites dans un rapport remis aux cadres supérieurs puis aux conseillers scolaires à leur réunion ordinaire de mars 2013. L'animateur indique que tous les documents écrits et remis par les délégations au CEI seront annexés au rapport.

L'animateur indique la procédure qui sera suivie après la réunion de mars du conseil : le conseil doit attendre 60 jours avant de prendre une décision et, durant cette période, il tiendra une assemblée publique pour recevoir les

délégations de la collectivité, soit des membres du public ou du CEI. On remercie le CEI pour les services qu'il a rendus.

Le rapport du CEI est transmis aux cadres supérieurs et au conseil. Le 17 avril, à l'école Chippewa Secondary School, le conseil tient une réunion spéciale afin de recevoir les délégations qui souhaitent parler aux membres du CEI de North Bay. Lors d'une réunion du comité de gestion des installations qui a lieu le 8 mai 2013, le directeur présente un examen des options produit par le CEI de North Bay. Une discussion sur le document s'ensuit. La motion suivante est alors déposée, appuyée et adoptée : « Que le comité de gestion des installations recommande au conseil de regrouper les élèves des écoles King George, J. W. Trusler et Dr. MacDougall dans une nouvelle construction ou dans un bâtiment entièrement rénové, sur le site de l'école Pinewood. » [Traduction]

Le 28 mai 2013, le conseil vote unanimement en faveur de la motion suivante : « Que le conseil regroupe les élèves des écoles King George, J. W. Trusler et Dr. MacDougall dans une nouvelle construction ou dans un bâtiment entièrement rénové, sur le site de l'école Pinewood. » [Traduction]

LA PÉTITION DE L'ÉCOLE KING GEORGE PUBLIC SCHOOL

La lettre de Jennifer Walters rédigée au nom des signataires de la pétition de l'école King George et remise à la ministre fait état de plusieurs manquements à l'égard de la politique du conseil.

- 1. Le conseil n'a pas fourni de plan d'immobilisations au CEI ni aux communautés scolaires.
- Le conseil n'a pas fourni de classifications concernant les coûts de réparation prohibitifs aux communautés scolaires. Quand un membre de la collectivité a demandé ces renseignements, on lui a dit de déposer une demande d'accès à l'information.
- 3. Les profils informatifs d'écoles étaient inadéquats en ce sens qu'ils ne fournissaient aucune donnée sur la valeur des écoles pour les élèves, le conseil scolaire, la collectivité ou l'économie locale.
- 4. Le rapport remis au conseil contient un compte rendu incomplet des réactions qu'ont suscitées les changements proposés, c'est-à-dire qu'il contient seulement les présentations publiques écrites et aucune consignation des présentations verbales ni des discussions entre les membres du CEI.
- 5. L'administration du conseil n'a pas aidé le CEI en proposant un plan de rechange officiel et appuyé par des documents pour le cas où le conseil n'obtiendrait pas les fonds nécessaires.
- L'analyse détaillée du rapport du CEI et de ses deux recommandations qui est réalisée par l'administration est censée être présentée au conseil.

- Quand un membre du public en a demandé une copie, on lui a dit de faire une demande d'accès à l'information.
- 7. Le public a été avisé moins de 24 heures à l'avance de la réunion supplémentaire du CEI qui devait avoir lieu le 20 décembre.

Les plaintes particulières sont appuyées par des commentaires émis sur les différents problèmes ainsi que par les copies des demandes d'information transmises par courriel et des réponses à ces demandes.

Quand j'ai rencontré les signataires de la pétition le 2 octobre, ils étaient convaincus que le CEI ne disposait pas de renseignements suffisants pour prendre une décision éclairée. Et, par le fait même, le conseil non plus.

Six signataires de la pétition ont fait part de leur position durant la réunion. Dans plusieurs de ces exposés, on a parlé du CEI de 2008-2009 et de la lutte qui a été livrée à l'époque pour éviter la fermeture de l'école King George Public School. La principale signataire de la pétition a fait mention du plan d'immobilisations de 2008 produit par Watson Associates, document qui contenait 25 pages et 44 pages d'annexes. Dans le document actuel, a-t-elle dit, il n'y a pas de plan à long terme et aucune information sur les coûts de réparation prohibitifs n'est indiquée. Elle a de nouveau fait référence au CEI de 2008-2009 et aux détails que renfermaient les PIE utilisés dans ce processus d'examen. Elle a indiqué qu'en 2008, lorsque les profils d'écoles étaient mieux établis, le CEI avait voté en faveur du maintien des écoles King George et Dr. MacDougall.

Un autre intervenant a déclaré que, même si la Ligne directrice du ministère préconise la participation pleine et entière d'une collectivité locale bien informée au processus d'examen du CEI, il pense que l'objectif du conseil était de prendre une décision à l'insu de la collectivité. Il croit que la menace de fermeture de l'école King George en 2009 a contribué à « freiner » le nombre d'inscriptions à l'établissement. Il a mentionné le problème de l'accès à l'information qui a effectivement empêché les parents d'obtenir des renseignements.

Un signataire a déclaré qu'il avait été troublé par la description que le directeur avait faite de la pétition comme étant une requête futile et vexatoire. Il avait tenté d'obtenir des renseignements sur le plan d'immobilisations et des données sur les réparations dont le coût est prohibitif, et on lui a répondu de faire une demande d'accès à l'information. Il a dit comprendre la question financière et le montant de la dette du conseil, mais être en désaccord avec la décision du conseil.

Une membre du CEI a indiqué que, selon elle, son rôle était de résoudre des problèmes, comme la baisse du nombre d'inscriptions et le dépassement de capacité dans les écoles. Elle s'inquiétait sérieusement du coût du transport en autobus et n'avait obtenu aucune réponse à ses questions. Elle avait présenté une raison motivant le choix de l'option n° 2, laquelle n'a pas été inscrite dans le rapport du CEI. Selon elle, il manquait d'ailleurs beaucoup de renseignements

dans le rapport : aucun des exposés présentés en faveur d'une nouvelle construction n'a été consigné. À la dernière réunion du conseil au cours de laquelle les conseillers scolaires ont été appelés à voter, il devait, selon les règlements du conseil, y avoir une période de questions de 10 minutes, mais la présidente a déclaré qu'il n'y aurait pas de questions ce soir-là. « Personne n'avait vraiment envie d'entendre ce que nous avions à dire », a dit la membre du CEI.

D'autres intervenants ont parlé du déroulement du processus d'examen et se demandaient s'il était ou non conçu de manière à leur permettre de parvenir à un consensus. Ils ont aussi reparlé de l'absence du plan d'immobilisations, de la recherche effectuée sur la taille de l'école par rapport au rendement des élèves et de l'accès aux renseignements qui devraient être du domaine public. Selon les intervenants, la décision du conseil allait « vider le centre-ville de North Bay ». Le refus du conseil d'envoyer des avis concernant la réunion de l'animateur avec les signataires de la pétition a été très représentatif de la façon dont l'ensemble du processus s'est déroulé : aucun effort sincère n'a été déployé pour être à l'écoute de la collectivité.

La réunion des signataires de la pétition a attiré 47 personnes, dont 25 signataires. Cinq membres du conseil ont assisté à la réunion en tant qu'observateurs

La réponse du conseil

- 1. Le conseil précise qu'il ne produit plus de plan d'immobilisations dans le format qui était en vigueur en 2006. Le plan est maintenant présenté dans un nouveau format et soumis au ministère de l'Éducation. Un parent a demandé à voir l'actuel plan d'immobilisations du conseil à la première réunion du CEI. On lui a répondu, par courriel, au cours d'une conversation téléphonique et dans d'autres courriels envoyés par la suite, que les données sur les immobilisations qui étaient transmises au ministère seraient fournies dans une trousse de renseignements que recevraient tous les membres du CEI et qui serait accessible au public à la 2^e réunion du CEI. Le conseil a envoyé la trousse d'information au CEI le 21 novembre 2012. On a présenté la trousse et le CEI en a discuté à la 2^e réunion qui a eu lieu le 28 novembre 2012. Le public a ensuite eu accès à la trousse.
- 2. Le conseil déclare qu'il n'a pas fourni les classifications concernant les coûts de réparation prohibitifs, mais que les dépenses en immobilisations et les frais d'entretien non subventionnés ont été communiqués au CEI. Le chef des projets de construction a expliqué en détail les classifications des installations selon le financement versé pour l'entretien des immobilisations et l'entretien continu lors des 2^e et 3^e assemblées publiques du CEI.

- 3. Le conseil n'est pas d'accord avec l'énoncé selon lequel les profils informatifs d'écoles étaient inadéquats. Le CEI a reçu de l'information plus détaillée que le contenu des documents imprimés lors de sa première réunion parce que le directeur de chaque école a fait un exposé. Le CEI a en fait demandé des renseignements supplémentaires, qui lui ont été fournis, comme il est indiqué dans le compte rendu de chaque réunion du CEI tenue par la suite. Les profils d'écoles ont été rédigés de façon coopérative : l'administration centrale du conseil a fourni le modèle et toutes les données, et les directeurs d'école ont fourni les résumés de textes.
- 4. Le conseil convient que les réactions aux changements proposés n'ont pas toutes été consignées dans le rapport. Le CEI avait convenu, lors de sa première réunion, que les comptes rendus des réunions ne seraient que de courts résumés des décisions et des demandes de données. En outre, tous les commentaires émanant du public devaient être joints au rapport final. Le processus relatif aux commentaires du public a été communiqué lors de la première réunion du CEI et affiché sur le site Web du conseil. On a demandé à ce que tous les exposés des délégations soient consignés dans un document écrit afin que les présentations des intervenants soient transcrites mot à mot et remises aux conseillers scolaires. Le conseil affirme que les versions préliminaires du rapport du CEI ont été examinées en détail à la quatrième réunion du CEI et que les recommandations provisoires ont été transmises à tous les membres le 21 février. Le rapport définitif, comprenant les suggestions des membres du CEI, a été distribué le 26 février.
- 5. En ce qui concerne l'absence d'un plan de rechange, le conseil affirme que c'est faux. La présidente du conseil s'est adressée au comité à la réunion précédant la formation du CEI, et l'animateur a précisé à la quatrième réunion que la situation de toutes les écoles demeurera inchangée si l'aide financière n'est pas disponible. Le personnel administratif a assisté à chacune des réunions du CEI et toutes les propositions de rechange ont été analysées et évaluées, puis annexées au rapport remis au conseil.
- 6. Le conseil affirme qu'une analyse détaillée des deux options présentées par le CEI, et préparée par l'administration du conseil, a été soumise au comité de gestion des installations le 8 mai 2013. Le conseil indique aussi que les avantages liés au regroupement des élèves pour le personnel et pour la prestation des programmes ont été discutés et que des documents d'information ont été distribués aux réunions 2, 3 et 4 du CEI. D'ailleurs, les comptes rendus des réunions en font foi. Concernant le transport,

l'analyse de coûts demandée nécessitait que le personnel y consacre beaucoup de temps, selon ce que les services de transport des élèves de Nipissing et Parry Sound ont indiqué. On a expliqué la situation à la deuxième réunion du CEI. Le personnel a précisé que les coûts supplémentaires ne seraient pas exorbitants puisqu'un nombre important d'élèves était actuellement transporté et que les distances à parcourir n'étaient pas énormes.

7. Le conseil a bel et bien donné un avis de moins de 24 heures avant la réunion du 20 décembre 2012, mais les trois signataires de la pétition qui étaient aussi membres du CEI ont expressément demandé une réunion spéciale privée, ce que les autres membres du comité ont accepté. Le CEI a demandé qu'une réunion privée, sans la présence du public, soit organisée, mais le conseil a plus tard décidé de tenir une séance ouverte à la population. Il a été difficile de trouver une date qui convenait à tout le monde. Le 20 décembre était la seule possible.

Quand j'ai rencontré les conseillers scolaires, j'ai perçu un sentiment général de frustration du fait que leurs écoles étaient très anciennes et qu'ils disposaient de fonds insuffisants pour les rénover. Ils ont dit que certaines écoles ne pouvaient pas être remises dans un état acceptable. En outre, les coûts pour satisfaire aux normes minimales du gouvernement en matière d'accessibilité étaient « astronomiques ». À ces problèmes s'ajoute la rapide diminution du nombre d'inscriptions observée par le conseil depuis les 12 dernières années. Le conseil doit aussi prendre en compte les différents contextes de ses écoles rurales et urbaines. L'un des conseillers scolaires a déclaré que, même si les écoles étaient fusionnées, le conseil devrait encore faire face à des questions de territoire et la cohésion des membres serait difficile à maintenir.

Les conseillers scolaires ont adopté le modèle de gouvernance de Carver il y a environ 12 ans. Ils ont indiqué que, depuis quatre ans, le manuel de gouvernance (*Governance Manual*) ne leur était pas très utile et que deux comités se penchaient maintenant sur une nouvelle définition de la gouvernance.

La présidente a souligné que le conseil avait connu un échec lors d'un précédent examen des installations parce que, semble-t-il, « les règles » n'avaient pas été suivies. Le conseil a donc embauché un consultant pour aider les CEI actuels. Le consultant a travaillé avec le conseil à l'élaboration d'un processus d'examen juste et transparent et qui respecterait les règles établies. Il aide maintenant les CEI. Les conseillers scolaires ont dit qu'ils avaient créé un comité spécial interne de gestion des installations pour permettre les discussions informelles des CEI. Tous les conseillers font partie de ce comité spécial qui relève du conseil.

Un conseiller scolaire a parlé des besoins des écoles dans les milieux ruraux. Quelques très petites écoles ne peuvent pas être fermées parce qu'elles sont situées dans des endroits éloignés. Le subventionnement n'est pas adapté à

cette réalité. D'un autre côté, le ministère devrait rendre plus pratique la politique en matière de fermeture des écoles. Ainsi, par exemple, une école dont le taux d'occupation est inférieur à 50 % pourrait être fermée sans l'intervention d'un CEI.

La présidente a souligné le travail colossal qui a été effectué lors de l'examen des installations de North Bay et exprimé sa frustration à l'égard de la décision du ministère de mener un examen administratif du processus d'examen. Elle est convaincue que la plupart des parents et des membres de la collectivité appuient la décision du conseil de regrouper les trois écoles au site de Pinewood.

OBSERVATIONS DU CEI

De nombreux points soulevés par les signataires de la pétition ont été abordés de nouveau à l'occasion de ma réunion avec le CEI le 1^{er} octobre 2013, ce qui n'est pas étonnant puisque trois des signataires étaient membres du CEI. Ils ont de nouveau exprimé leurs inquiétudes. Les profils informatifs d'écoles étaient inadéquats sur le plan du contenu et du format des documents. De plus, ils n'étaient pas conformes à la politique du conseil voulant qu'ils soient fondés sur les valeurs pour l'élève, la collectivité, le conseil scolaire et l'économie locale. Le plan d'immobilisations du conseil n'était pas disponible, pas plus que le calcul des réparations dont le coût serait prohibitif. Une grande frustration persistait parce que les parents s'étaient fait dire de présenter une demande d'accès à l'information pour obtenir des renseignements concernant, par exemple, le rapport des cadres supérieurs remis au conseil et les options proposées par le CEI.

Un membre du CEI a indiqué que le sentiment d'œuvrer pour une cause commune était faux puisqu'il connaissait déjà l'option qui avait été privilégiée, soit la construction d'une nouvelle école. D'autres membres ont répondu qu'un certain nombre d'options différentes avaient été étudiées très en détail. Les tensions présentes au sein du CEI ont refait surface. Un membre a soutenu que les parents de l'école King George avaient « étouffé » le CEI de paperasserie et « inondé » le personnel de demandes de renseignements supplémentaires. Du point de vue de ce membre, toutes les demandes d'information ont été satisfaites, les questions ont reçu une réponse et les problèmes ont été examinés.

Un membre du CEI a indiqué que la présentation des PIE avait été effectuée par les directeurs des trois écoles et que ces profils étaient beaucoup plus détaillés que ce qui était indiqué dans les documents imprimés. Le CEI a longuement échangé sur la valeur des écoles pour les élèves à chaque assemblée et il a tenu une réunion au cours de laquelle le programme a constitué un des sujets principaux. D'autres membres ont indiqué qu'ils détenaient des renseignements détaillés sur la situation financière du conseil, sur les pressions liées aux inscriptions, sur l'accumulation des travaux de réparation des écoles, sur le coût

de la modernisation des écoles et sur la nécessité d'envisager le fusionnement dans tout le conseil. Ils savaient que le conseil avait indiqué au ministère que sa priorité sur le plan des immobilisations était la construction d'une nouvelle école sur le site de Pinewood.

La représentante des Premières Nations au CEI a déclaré qu'elle ne favorisait aucune des écoles puisqu'il y avait des enfants autochtones dans les trois établissements. Sa préoccupation immédiate concernait les enfants ayant des besoins particuliers, mais les exposés sur les écoles, et en particulier celui qui portait sur un ancien regroupement d'écoles, l'avaient satisfaite. Les écoles étaient impressionnantes et les programmes, fantastiques. Elle a ajouté : « J'ai fait marche arrière. Je me devais de regarder ce qui convenait le mieux pour tout le monde. J'ai opté pour la nouvelle école... la meilleure option pour nos enfants. C'est ce qui se passe à l'intérieur d'une école qui est important pour les enfants. » [Traduction] Un autre membre du CEI a appuyé cette position. « Nous devions écouter les exposés et discuter de ce qui convenait le mieux aux enfants de North Bay. » [Traduction]

Les membres du CEI se sont montrés très élogieux à l'égard des animateurs et du déroulement des réunions. Ils ont aussi félicité l'adjoint administratif et le surintendant qui ont géré le flux d'information. Les présentations faites par des membres d'autres conseils ont fourni de nombreux renseignements. Il n'y a pas eu d'obstacles. La plupart des membres acceptaient le fait qu'ils n'avaient pas été capables de parvenir à un consensus. Certains ont dit que la réunion supplémentaire avait été très utile. Tous s'entendaient sur la valeur de la réunion spéciale privée au cours de laquelle ils avaient pu parler franchement des problèmes. Plusieurs membres étaient d'avis que s'il y avait davantage de ce type de réunion, le processus s'en trouverait amélioré.

Neuf des douze membres votants du CEI ont assisté à la réunion. Aucun des élèves n'est venu et un des directeurs d'école n'a pas pu être présent. Tous les autres membres sans droit de vote ainsi qu'un membre du personnel qui avait agi comme personne-ressource au comité étaient présents. Trois conseillers scolaires ont assisté à la réunion à titre d'observateurs.

MES OBSERVATIONS

J'avais pour mandat d'examiner la pétition et de déterminer si les questions soulevées constituaient des infractions à la politique *EL-11* approuvée par le conseil et concernant les installations destinées aux élèves. J'ai examiné les pétitions et rencontré les signataires, l'administration du conseil, les conseillers scolaires et le CEI. J'ai aussi lu tous les procès-verbaux, tous les comptes rendus des réunions, toutes les annexes et tous les rapports concernant l'examen des installations réalisé par le CEI de North Bay.

Le CEI de North Bay est d'abord annoncé dans un communiqué de presse publié le 16 mai 2012 au sujet du CEI de West Ferris. Le communiqué indique que le CEI de North Bay commencera ses activités à l'automne. Un communiqué publié le 24 septembre 2012 révèle l'objectif du CEI, qui est de mener un examen en vue du fusionnement possible des installations des trois écoles de North Bay, et présente un calendrier des assemblées publiques. Ce communiqué ajoute que les personnes qui veulent obtenir des renseignements supplémentaires et à jour peuvent consulter le site Web du conseil. Les parents et les tuteurs reçoivent une lettre d'information le 19 octobre 2012. On leur indique aussi de consulter le site Web du conseil pour obtenir des renseignements sur le processus de délégation et avoir d'autres nouvelles du CEI. Des communiqués de presse sont publiés avant chacune des réunions du CEI.

Les données concernant l'effectif des écoles publiques de North Bay sont utilisées durant ce processus d'examen pour appuyer le regroupement de la population d'élèves afin d'offrir un programme d'enseignement solide. Il y a actuellement de nombreuses classes à deux niveaux et cette situation ne fera qu'empirer à mesure que le nombre d'élèves continuera de diminuer. Le conseil a déjà pris quelques décisions devenues nécessaires et visant à réduire les coûts, mais on a peu fait pour favoriser l'excellence des programmes. Ainsi, par exemple, les services de bibliothèque scolaire sont réduits au minimum dans chacune des écoles.

La politique *EL-11* relative à l'examen des installations destinées aux élèves du conseil scolaire Near North District School Board cadre généralement avec la Ligne directrice relative à l'examen des installations destinées aux élèves (révisé en juin 2009). Rédigée en langage simple, cette politique est complète bien qu'en anglais, la formulation à la forme négative soit plutôt singulière et rébarbative. Le principe directeur veut que le conseil s'engage à offrir, de façon équitable, un large éventail de possibilités d'accès à l'enseignement aux élèves vivant dans une région géographique vaste et diversifiée, par le truchement d'écoles communautaires durables. Selon la politique, on s'attend à ce que les inscriptions à long terme et la planification des immobilisations guident les processus d'examen et les décisions du CEI. La politique exige que les profils informatifs d'écoles comprennent des données concernant la valeur de l'école pour les élèves, le conseil, la collectivité et l'économie locale. Il est entendu que la collectivité doit être consultée durant un examen réalisé par le CEI. La politique préconise également que le rapport du CEI soit présenté au conseil et que l'analyse qu'en fait l'administration et les recommandations qu'elle apporte à la suite du rapport soient présentées au conseil. Les rôles respectifs du CEI, des cadres supérieurs et des conseillers scolaires sont clairement définis. Le pouvoir décisionnel appartient aux conseillers scolaires.

Observations : école King George Public School

L'école King George est l'un des trois établissements à fermer selon les conclusions de l'examen des installations réalisé par le CEI de North Bay. Aucune des autres écoles n'a fait l'objet d'une pétition.

Sur la pétition, on indique que le conseil n'a pas fourni de plan d'immobilisations au CEI ni aux communautés scolaires. Il est vrai que le conseil n'a pas produit de plan d'immobilisations de style très technique comme celui qui a été utilisé lors de l'examen des installations scolaires de 2008-2009, mais le personnel a quand même fourni d'abondants renseignements écrits sur les tendances en matière d'inscriptions et sur la planification des immobilisations. Les documents produits sont conformes à la demande du ministère selon laquelle des renseignements techniques doivent être présentés dans un langage simple. Des copies des exposés étaient disponibles à la 2^e réunion du CEI. Le conseil a respecté sa politique.

Sur la pétition, on indique que le conseil n'a pas fourni de classifications concernant les coûts de réparation prohibitifs aux communautés scolaires. Quand un membre de la collectivité a demandé cette information, on lui a dit de déposer une demande d'accès à l'information. Encore là, le signataire se réfère à l'ancien examen des installations, lorsque ces renseignements avaient été présentés avec tous les détails techniques. Il semble qu'on se soit attendu à ce que ces renseignements soient fournis dans le même format et avec les mêmes détails qu'en 2008-2009. Je suis d'avis que cette attente n'était pas raisonnable. Ce qui importe, c'est que le coût total des réparations pour toutes les écoles du conseil a été présenté à la 2^e réunion, dans un document intitulé Capital Project Summary Sheet. En outre, les feuilles décrivant la liste des événements par ordre de priorité décroissante pour chacune des écoles visées par l'examen (« Event Listing By Descending Event Priority ») ont été élaborées à partir de données à jour sur les coûts de réparation prohibitifs. Le CEI était en possession de ces renseignements qui étaient d'ailleurs disponibles pour les membres du public présents à la réunion. Idéalement, ces données auraient dû être affichées sur le site Web du conseil en tant que renseignements remis au CEI. Le conseil a respecté sa politique sur le plan de la base d'information à remettre au CEI, mais il n'a pas entièrement satisfait aux exigences du paragraphe 5, alinéa 2, selon lequel il doit fournir ces renseignements à la communauté scolaire.

Les signataires de la pétition affirment que les profils informatifs d'écoles étaient inadéquats en ce sens qu'ils ne fournissaient aucune donnée sur l'importance des écoles pour les élèves, le conseil, la collectivité ou l'économie locale, ce qui est exact. Le conseil avait décidé que, lors de l'examen précédent, les valeurs numériques qu'on avait rattachées aux éléments de chacune des catégories avaient été tout à fait inutiles. Le format qui a été choisi pour les remplacer s'apparentait davantage au site Web d'une école qu'à un graphique de données sur chaque école. Les catégories de « valeur » des écoles n'ont pas été utilisées de façon organisée malgré le fait qu'elles soient précisées dans la politique du

conseil. Cela dit, la plupart des membres du CEI ont convenu que la valeur de l'école pour l'élève était au cœur de toutes leurs discussions. Ils ont aussi indiqué qu'ils avaient visité chaque école et qu'ils connaissaient les installations matérielles. On m'a également donné des documents contenant des renseignements supplémentaires sur les classes à deux niveaux, la prestation des programmes, etc., documents qui ont été remis au CEI. Je suis convaincue que le CEI comprenait bien les enjeux qui doivent être évoqués dans les profils. Néanmoins, les renseignements ont été diffusés de façon aléatoire au cours de plusieurs réunions, ce qui a rendu plus difficile que prévu la consultation organisée avec la collectivité. Le conseil n'a donc pas respecté sa politique à cet égard.

Les signataires de la pétition ont indiqué que le rapport remis au conseil contenait un compte rendu incomplet des réactions qu'ont suscitées les changements proposés, en ce sens qu'il contient seulement les présentations publiques écrites et aucune consignation des présentations verbales ni des discussions entre les membres du CEI. Le CEI avait convenu à sa première réunion que toutes les délégations devaient présenter un document écrit et que celui-ci serait joint au rapport. On supposait alors que les présentateurs s'en tiendraient à leur texte et je pense que c'est légitime. Quant aux discussions entre les membres du CEI, il aurait fallu un sténographe judiciaire pour en faire la retranscription et, de toute manière, sa présence aurait sûrement nui au débat. Le rapport remis au conseil contenait aux annexes toutes les présentations écrites. Je suis d'avis que c'est là une bonne façon de procéder. Le rapport était donc conforme à la politique du conseil.

Les signataires de la pétition ont indiqué que l'administration du conseil n'avait pas aidé le CEI en proposant un plan de rechange officiel et appuyé par des documents pour le cas où le conseil n'obtiendrait pas le subventionnement nécessaire. Selon la réponse du conseil, le CEI avait été informé que, dans le cas où le subventionnement ne serait pas accordé, le plan de rechange consistait à maintenir le statu quo. Le conseil a donc respecté sa politique.

Les signataires de la pétition ont indiqué que l'analyse du rapport du CEI et de ses deux recommandations réalisée par l'administration était censée être présentée au conseil. Quand un membre du public en a demandé une copie, on lui a dit de faire une demande d'accès à l'information. La politique du conseil est claire à ce sujet et demande que l'analyse soit présentée au conseil. Cependant, elle a plutôt été remise au comité de gestion des installations du conseil et elle n'a pas été présentée sous la forme d'un rapport, c'est-à-dire avec des en-têtes présentant clairement l'organisme auquel on s'adresse, le ou les auteurs, le sujet abordé et la date de remise. Normalement, le titre d'un tel rapport aurait figuré dans l'ordre du jour d'une réunion, il aurait constitué l'un des points discutés dans le procès-verbal, toute motion apportée à la suite du rapport aurait été prise en note et le rapport aurait été classé ailleurs qu'avec le compte rendu de la réunion au cours de laquelle il avait été présenté. Dans le cas qui nous occupe, l'analyse figure sous forme de texte dans le procès-verbal du comité. De plus, le

comité ne l'a pas transmise à l'assemblée publique du conseil, et le directeur ne l'a pas présentée non plus comme un rapport à l'assemblée publique au cours de laquelle la décision a été prise de fusionner les écoles. Ces erreurs de procédure font que le document semble avoir cessé d'exister dans les dossiers accessibles du conseil. Selon les courriels qu'on m'a donnés à lire, il est vrai qu'un membre du public s'est fait dire que s'il voulait obtenir une copie du rapport, il devait faire une demande d'accès à l'information. Cependant, puisque la politique du conseil prévoit que l'analyse doit être présentée au conseil, cette information doit faire partie du domaine public. Le conseil n'a donc pas respecté sa politique.

Les signataires de la pétition indiquent que le public a été avisé moins de 24 heures à l'avance de la réunion supplémentaire du CEI qui a eu lieu le 20 décembre. La tenue de la réunion supplémentaire n'a pas été confirmée avant un certain temps car, préoccupé par la pertinence d'organiser une réunion privée, le conseil a tardé à donner une réponse. La décision finale d'accepter la réunion privée dépendait de la tenue d'une assemblée publique de suivi. Le personnel du conseil a fait de son mieux pour informer le public malgré le délai serré. Le conseil a donc respecté sa politique.

CONSTATATIONS ET SUGGESTIONS

Tout examen d'installations, quel qu'il soit, est une entreprise complexe et qui prend beaucoup de temps. Dans le cas qui nous occupe, la complexité du processus est accrue par la présence d'un facteur, soit les véritables liens affectifs que les personnes ont à l'égard des bâtiments associés à l'histoire de North Bay. Certaines des plaintes qui ont été formulées sur le processus d'examen sont fondées. On peut d'ailleurs les diviser en deux catégories : le processus d'examen des installations comme tel, et la procédure que le conseil a suivie pour former le CEI et pour orienter sa conduite entre la réception du rapport du CEI et la décision finale qu'il a prise.

Le processus d'examen du CEI

Je propose que le conseil apporte certaines améliorations aux prochains processus d'examen réalisés par un CEI. Je ne prétends pas que le processus est à l'origine des recommandations ambivalentes de ce CEI. Tous les éléments indiquent que cette situation était inévitable si l'on songe à toutes les fois où les membres du CEI ont fait référence à l'examen des installations de 2008-2009, que ce soit dans les deux pétitions ou lorsque je les ai rencontrés. Toutefois, même si je suis convaincue qu'à la fin des réunions, le CEI disposait de toute l'information exigée selon la politique, certains de ces renseignements auraient pu être mieux organisés à l'intention du CEI et des membres de la collectivité.

Je ne recommanderais pas l'utilisation de l'ancien rapport très technique de planification des immobilisations auquel les signataires de la pétition ont fait référence, mais je proposerais de réunir de la documentation telle que le document de travail sur les installations destinées aux élèves qui a été présenté au comité de gestion des installations le 26 mars 2012, l'exposé *Moving Towards a Sustainable Future* présenté au CEI, ainsi que les données sur le financement et les coûts de réparation, afin d'obtenir un document sur la planification des immobilisations que le public serait en mesure de comprendre. Ce document pourrait aussi être affiché sur le site Web du conseil.

Je propose que, dans les profils informatifs d'écoles, on utilise de nouveau les « valeurs » comme mode organisationnel de base. Cette façon de faire serait conforme à la politique du conseil et à la Ligne directrice du ministère. Il ne serait pas nécessaire de décrire longuement chaque catégorie de valeur (une courte description des éléments qui y sont rattachés serait suffisante) et on laisserait tomber, bien sûr, les valeurs numériques qui avaient été précisées dans l'examen de 2008-2009. Les chiffres utilisés dans ce type de document risquent d'être tout autant subjectifs qu'objectifs.

Je propose que le conseil discute avec le consortium de transport pour trouver un moyen efficace d'obtenir une estimation de l'augmentation des coûts lorsqu'une décision de fusionnement d'écoles entraîne une augmentation du nombre d'élèves à transporter.

Je propose que les règles concernant les réunions supplémentaires d'un CEI soient décrites clairement dans le mandat. Je propose aussi que les séances de travail, ou réunions privées, soient encouragées. Les participants seraient tenus de donner un compte rendu de ces réunions dans le cadre d'une assemblée publique, mais pas obligatoirement dans les jours suivant immédiatement ces séances. Ce pourrait être à l'occasion de la prochaine assemblée publique prévue au calendrier.

La procédure du conseil

L'objectif du conseil qui consiste à créer un processus d'examen des installations juste et transparent est louable en soi et les réunions du CEI ont été exemplaires à cet égard.

Les conseillers scolaires m'ont dit qu'ils envisageaient de remanier leur manuel de gouvernance qui est quelque peu alambiqué. Ce sera utile à l'avenir, mais il est urgent d'établir une procédure de base conforme à la politique et aux règlements actuels. En ce moment, le conseil lui-même est tout sauf transparent lorsqu'il s'acquitte de ses fonctions dans le cadre du processus d'examen des installations. Par exemple, l'examen des installations de North Bay a été approuvé par un comité du conseil plutôt que par le conseil. De plus, s'il y a eu des plaintes concernant l'accès à l'information, c'est parce que le rapport d'analyse de l'administration n'a pas été traité adéquatement sur le plan du format du rapport, de la réception officielle du rapport par le conseil et du dépôt pertinent du rapport comme document public. La mise en place de règles de

procédure et d'ordre claires et accessibles au public constitue le cadre fondamental d'une gouvernance démocratique transparente. Les règles de procédure devraient s'appliquer, par exemple, à l'élaboration des rapports, à leur distribution aux divers comités et au conseil, ainsi qu'à la gestion des dossiers. Quant aux règles d'ordre, elles devraient s'appliquer directement à la gestion des réunions.

Je propose que le conseil élabore sans délai un ensemble de règles et de procédés de base portant sur son rôle dans les examens d'installations et qu'il les mette par écrit. Pour ce faire, il utilisera, le cas échéant, les lignes directrices contenues dans le *Robert's Rules of Order*, ouvrage qui est déjà mentionné dans son manuel de gouvernance comme point de référence pour la procédure parlementaire. Les éléments de base pourraient inclure des règles garantissant ce qui suit :

- qu'une distinction claire des rôles respectifs des comités, spécial ou permanent, et du conseil en tant qu'organisme public soit établie;
- que la création d'un CEI et sa composition soient approuvées par résolution du conseil;
- que les erreurs et les omissions contenues dans les procès-verbaux des réunions soient corrigées, par voie électronique si le délai est serré, avant l'approbation de ces procès-verbaux;
- que les décisions concernant l'embauche d'une aide extérieure soient prises seulement par résolution du conseil;
- que tout comité spécial soit créé par résolution du conseil;
- que les comités spéciaux aient des mandats clairs et connaissent la procédure à suivre concernant la présentation de rapports au conseil;
- que les recommandations des comités spéciaux, par exemple le comité de gestion des installations, soient communiquées dans leur intégralité au conseil en vue de la prise de mesures. Toutes les modifications devraient être proposées à la réunion du conseil;
- que les rapports, documents de travail, documents d'analyse, etc. qui sont préparés pour les comités ou pour le conseil soient présentés comme des rapports officiels afin d'être dûment reçus sur motion, de permettre l'exécution des recommandations et d'être classés séparément des procès-verbaux du conseil. Ils devraient ensuite être accessibles au public, en ligne ou moyennant des frais d'administration raisonnables si la demande concerne un document imprimé;
- que tous les rapports et documents d'importance qui font partie du processus d'examen réalisé par le CEI soient publiés sur le site Web du conseil.

CONCLUSIONS

Il est préférable que toute décision concernant la fermeture d'une école soit prise au niveau local, car le conseil scolaire connaît la collectivité visée et les besoins des élèves. Les conseils scolaires sont directement redevables à leurs élèves et aux électeurs locaux. Je remercie les signataires de la pétition de m'avoir donné leur avis et j'apprécie leur franchise. Ils ont de toute évidence à cœur le bien-être des jeunes et se soucient réellement du bâtiment ancien et magnifique dans lequel leurs enfants suivent actuellement leurs cours. Je tiens aussi à remercier le CEI et le conseil, tant l'administration que les conseillers scolaires, pour leur aide.

Depuis plusieurs années, la communauté scolaire démontre la profondeur de son attachement à sa petite école locale. Néanmoins, je crois que le conseil a été motivé par de bonnes intentions lorsqu'il a pris la décision de résoudre le problème du dépassement de capacité à North Bay en regroupant la population des trois écoles.

D'après mon examen et mes consultations, je conclus que, même s'il y a eu des infractions à la politique du conseil, elles n'ont eu aucun effet important sur les travaux du CEI. Même si le conseil n'a pas traité les documents et les renseignements de façon adéquate, le fait que tous les conseillers scolaires étaient membres du comité spécial de gestion des installations signifie qu'ils avaient en main toute l'information nécessaire, y compris le document d'« analyse » de l'administration, pour prendre leur décision finale. Cette décision finale a été prise de façon appropriée, à l'occasion d'une assemblée publique du conseil. Comme le démontrent les transcriptions des réunions et tel qu'il est confirmé par de nombreux membres du CEI, le processus d'examen des installations réalisé par le CEI a été l'occasion de discuter en profondeur des enjeux et des solutions afin d'en bien comprendre les effets. Les conseillers scolaires et les cadres supérieurs avaient en main les copies de tous les exposés que les délégations ont présentés au CEI et ils ont organisé une réunion du conseil spéciale au cours de laquelle d'autres délégations de personnes de la collectivité ont pu être entendues.

Que le conseil n'ait pas fait preuve de transparence envers le public dans le traitement des décisions et des documents constitue une faute très grave, mais dont les effets négatifs se répercutent sur les relations du conseil avec la population. Ce manquement n'a pas nui de façon importante à la décision finale des conseillers scolaires. En regard des conclusions indiquées ci-dessus, je m'attends à ce que le conseil s'empresse de changer la façon dont il prévoit gérer non seulement les futurs examens réalisés par des CEI, mais aussi les examens d'installations qui sont actuellement en cours au conseil scolaire Near North District School Board.

Très respectueusement,

Margaret Wilson